

Communiqué de presse
LPO Auvergne-Rhône-Alpes
6 août 2020



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La LPO AuRA demande au Préfet de Région l'interdiction définitive du déterrage des blaireaux pendant la période d'élevage des jeunes

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'envoyer un courrier au Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de lui demander l'interdiction définitive des périodes complémentaires de déterrage des blaireaux à des fins de capture et d'abattage.

En effet, la France fait partie des derniers pays européens à persécuter cette espèce, et elle est surtout la seule à autoriser leur déterrage en pleine période d'élevage des jeunes, à travers des arrêtés accordés pour des périodes complémentaires par les préfets des départements.



Blaireau européen © Wolfgang Fischer

Aujourd'hui plus que jamais, la LPO AuRA lutte pour la protection des animaux sauvages et tente de réduire les destructions volontaires que subissent de nombreuses espèces sous couvert de "régulation" et de limitation de propagation des zoonoses.

En cette fin de juillet 2020, elle a décidé de solliciter directement le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour lui demander d'interdire la pratique de la vénerie sous terre pendant la période d'élevage des jeunes, technique de chasse cruelle, barbare et d'un autre âge.

Une chasse inutile

La chasse des blaireaux est entre autres menée pour prévenir la tuberculose bovine. Or, dans un avis d'août 2019 de l'ANSES affirme que la vénerie sous terre n'a aucun effet préventif sur la zoonose. La situation en Grande-Bretagne le confirme et ce pays va cesser l'abattage massif des blaireaux au profit de la prophylaxie et du développement de la vaccination des bovins.

Le blaireau n'est pas considéré comme une espèce nuisible, mais il est au contraire inscrit sur la liste rouge des espèces protégées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Cette espèce s'autorégule et la pratique de la vénerie sous terre n'a pas lieu d'être. En effet, le département du Bas-Rhin, qui a interdit la chasse du blaireau depuis 15 ans déjà, n'a à ce jour constaté aucune surpopulation de l'espèce ni aucun dégât majeur sur les parcelles agricoles. Les constats sont les mêmes en Belgique, en Espagne et en Italie.

Le message de notre association est clair :

Qu'attendent nos gouvernants pour faire cesser cette barbarie ?

Les lobbies cynégétiques et leur lutte pour conserver des pratiques "traditionnelles" font prendre à la France un immense retard par rapport à ses voisins européens sur l'interdiction totale de ce modèle de chasse inacceptable.

Une chasse cruelle

La LPO AuRA s'associe à la grande majorité des Français qui trouvent la pratique de la vénerie sous terre cruelle. Menés avec une grande violence, le déterrage et l'abattage des blaireaux, notamment pendant la période d'élevage des jeunes, choquent bon nombre de citoyens, qui se rendent aujourd'hui compte que notre écosystème est en équilibre fragile.

En effet, le déclin de la biodiversité depuis plusieurs années nous alarme et nous questionne sur certaines pratiques. La protection de la faune sauvage est essentielle pour limiter cet effondrement hélas déjà largement engagé.

Un message fort

Cette demande au Préfet de Région est un message fort qu'envoie la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'association souhaite trouver dans les futures décisions de nos gouvernants l'espoir qu'un monde meilleur, dans lequel la nature et l'Homme cohabitent en harmonie, est possible.

Contact presse

Marie-Paule de Thiersant

Présidente de la LPO AuRA

06 77 05 72 64

marie-paule.de-thiersant@lpo.fr

LPO Auvergne-Rhône-Alpes
14 avenue Tony Garnier
69007 Lyon
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous êtes dans la liste de contacts presse de la LPO.

[Se désinscrire](#)



